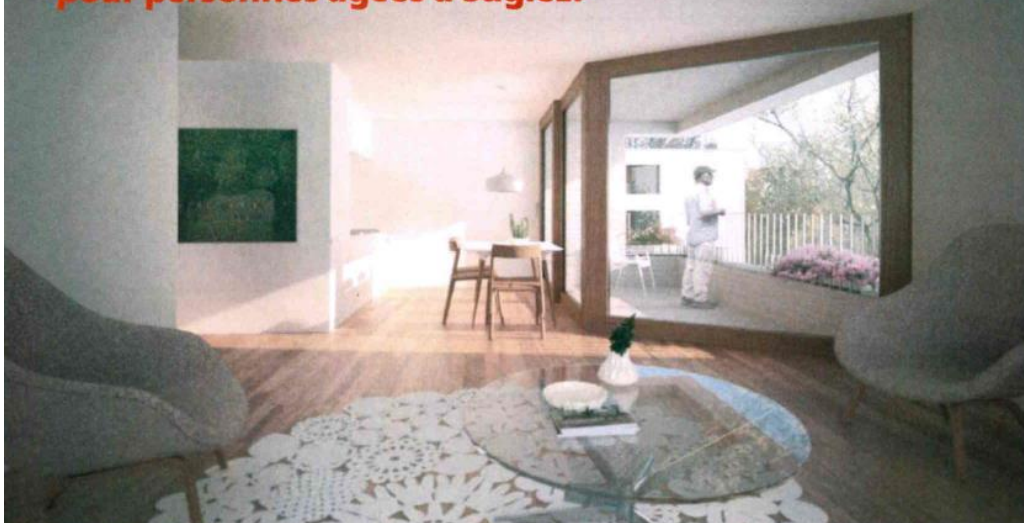


# Logements adaptés pour personnes âgées à Sugiez



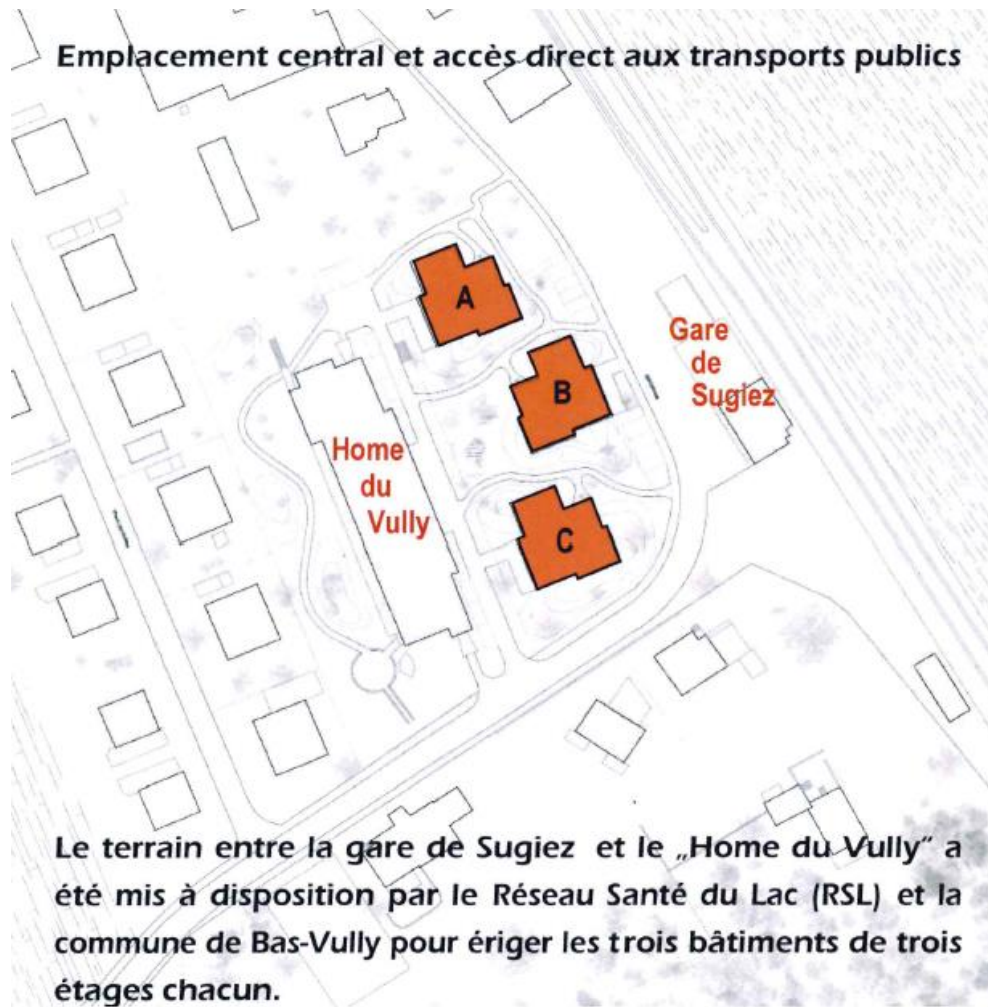
En 2011, le Réseau Santé du Lac (RSL) a reçu de Marie Guinchard-Kilchenmann† Sugiez (ancienne responsable de l'assistance tuberculose du district) un legs de Fr. 920'000.-. Celui-ci était assorti d'une

**condition, celle de construire des logements adaptés pour personnes âgées à Sugiez.**

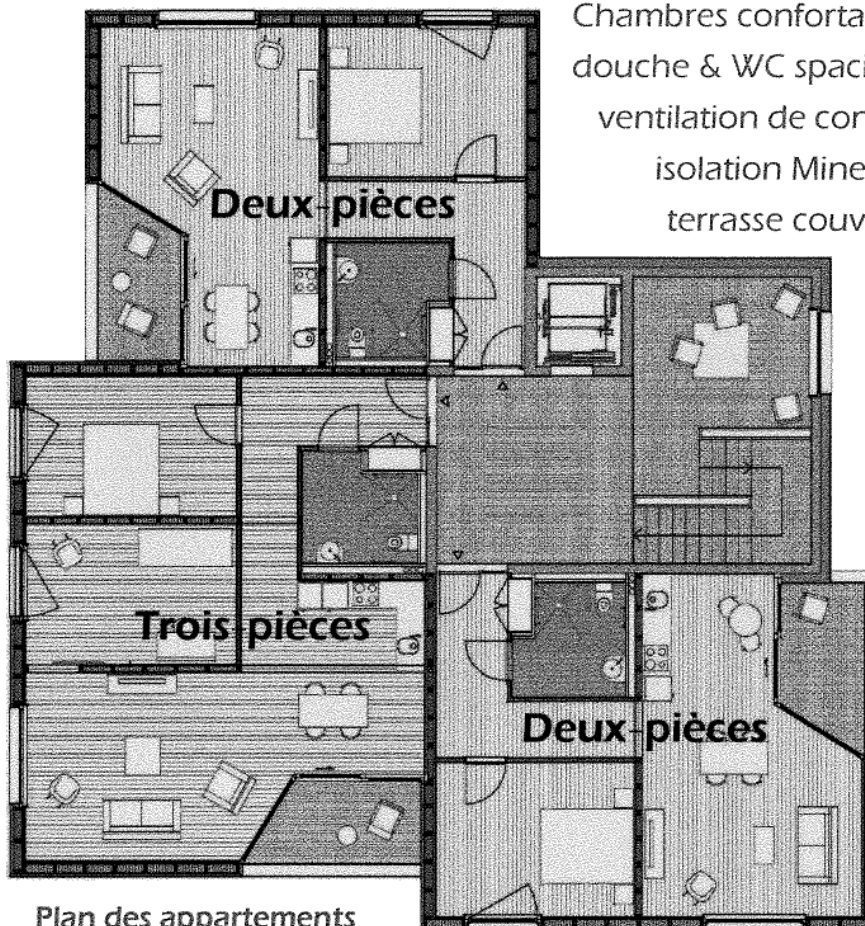


A cet effet, le Réseau Santé du Lac et les communes du Vully fribourgeois ont fondé fin 2014 la Coopérative d'habitation du Vully. Celle-ci, au moyen d'un concours sur invitation, a sélectionné le projet d'architecture **HAPPY DAYS** de 2b architectes.

## Emplacement central et accès direct aux transports publics



Chacun des trois étages englobe trois appartements locatifs: 2 deux-pièces et 1 trois-pièces. Le rez-de-chaussée est surélevé.



Chambres confortables, douche & WC spacieux, ventilation de confort, isolation Minergie, terrasse couverte.

### **Réalisations des trois immeubles**

La construction des logements pourra commencer dans quelques mois, en fonction du déroulement de la planification des travaux et de la procédure de permis de construire. Il est prévu d'ériger les immeubles par étapes. Il conviendra d'être patient.

### **Comment devenir locataire ?**

Les premiers logements seront prêts au plus tôt en hiver 2016/17. L'attribution des appartements sera effectuée par une commission d'attribution selon un règlement spécifique, qui donnera surtout la préférence aux habitants de la région.

---

**Souscription** (à: Coopérative d'habitation du Vully, Rte de la Gare 12, 1786 Sugiez)

La personne soussignée est intéressée à une location d'un appartement et voudrait être informée lorsque les postulations pourront être reçues :

Nom ..... Prénom .....

Rue .....

NP et Lieu .....

Date ..... Signature .....

### **Coopérative d'habitation du Vully**

La coopérative a pour but, sous forme d'entraide, l'encouragement et la construction de logements locatifs à un prix avantageux, adaptés pour l'hébergement de personnes âgées ou destinés à des personnes profitant d'aides sociales.

### **Comment soutenir la Coopérative ?**

Toute personne physique ou morale qui acquiert au moins une part sociale de Fr. 500.- peut devenir membre. L'admission intervient sur la base d'une déclaration écrite d'adhésion. Elle peut aussi être soutenue par des dons et legs.

---

**Souscription** (à: Coopérative d'habitation du Vully, Rte de la Gare 12, 1786 Sugiez)

La personne (ou l'organisation) soussignée désire devenir membre de la Coopérative d'habitation du Vully et souscrit par la présente .... (nombre) parts sociales :

Nom ..... Prénom .....

Rue .....

NP et Lieu .....

Date ..... Signature .....